



PROGRAMMES « ACTION CŒUR DE VILLE » ET « PETITES VILLES DE DEMAIN » OFFRE DE STAGE

La Ville de Bourges et l'Agglomération ont inscrit la revitalisation du cœur de ville berruyer au centre de leurs préoccupations.

Aussi, elles se sont engagées dès 2018 dans la démarche « Action Cœur de Ville » qui s'est traduite par la signature d'une convention cadre pluriannuelle le 1^{er} octobre 2018.

La Ville de Bourges s'est engagée dans la seconde phase du programme action cœur de ville 2023-2026 en signant un avenant à la convention cadre pluriannuelle le 22 décembre 2023.

Par ailleurs, Bourges Plus et la commune de Mehun-sur-Yèvre ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », ce qui a permis d'aboutir à la signature d'une convention le 7 juillet 2023.

Le déploiement de ces deux programmes, auxquelles sont associées de nombreux partenaires (Etat, Région, Département, bailleurs sociaux, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ...), fait l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation.

Objectifs du stage :

Dans le cadre d'une démarche d'évaluation, la collectivité souhaite, au travers d'un stage, être en mesure :

- D'examiner la pertinence des indicateurs d'avancement et de résultat d'ores et déjà identifiés, et le cas échéant, de proposer des indicateurs complémentaires ;
- De disposer d'une analyse des résultats obtenus dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et des tendances se dégageant lors de l'engagement du programme Petites Villes de Demain, et ce, sur la base des indicateurs retenus et proposés en complément ;
- De disposer d'un état d'avancement de chacune des actions constituant ces deux programmes ;
- De faire état des résultats de chacune des actions abouties.

Aussi, le stagiaire sera amené à :

- Prendre une part active au suivi des conventions partenariales des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » ;
- Evaluer les deux programmes d'actions ;
- Participer à l'animation de la mise en œuvre partenariale des programmes.

Nature des travaux qui seront confiés au stagiaire :

- Proposition et arrêt d'une méthode de travail (organisation, échéancier) pour atteindre l'objectif du stage en s'appuyant notamment sur les outils dont dispose la collectivité et ses partenaires ;
- Réalisation de documents cartographiques (Arcmap, SIG) permettant d'illustrer les données recueillies et analysées ;
- Réalisation de documents synthétiques à destination des élus et partenaires permettant d'illustrer les données recueillies et analysées ;
- Rédaction d'un rapport exposant le travail réalisé et explicitant les choix retenus.

Service d'accueil : rattachement au Service Cœurs de Ville (Direction Générale Adjointe Dynamiques Territoriales, Attractivité, développement / Direction Habitat et Urbanisme Durables).

Thématiques ciblées : urbanisme, politique de la ville, développement local, aménagement du territoire, ingénierie de projets urbains

Diplôme préparé : formation diplômante BAC+5 (Master, ingénieur, 2^e cycle DEA, ...)

Durée / dates du stage : 2 mois / à compter du 1^{er} avril 2024

Intérêt des travaux confiés pour la collectivité :

En faisant appel aux services d'un stagiaire, la collectivité souhaite enrichir le suivi de l'avancement et de l'atteinte des objectifs, d'ores et déjà définis, dans le cadre du déploiement des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, d'en ajuster les indicateurs et de les compléter.